



LES ATELIERS



LOCATION D'ATELIERS DE 75 À 150 M² ACCESSIBLES 7J/7 - 24H/24



FORMULE PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES

création et accompagnement : entreprises en création (- de 5 ans)

TARIFS MENSUELS EN EUROS H.T/M ²	ÉCLOSION	ENVOL
LOYER	2.50	3.08
CHARGES	0.50	0.50
TOTAL H.T/M ²	3.00	3.58
FORFAIT MENSUEL SERVICES	42.21	42.21

REDEVANCE POUR UN ATELIER DE 74.20 M²

264.81 euros HT/mois en Éclosion (1^{ère} année)

307.85 euros HT/mois en Envol (2^e et 3^e année)



FORMULE HÔTEL D'ENTREPRISES

développement & pérennité : entreprises mûres (+ de 5 ans)

TARIFS MENSUELS EN EUROS H.T/M ²	ANNÉE 1	ANNÉE 2	ANNÉE 3
LOYER	3.67	3.92	4.17
CHARGES	0.50	0.50	0.50
TOTAL H.T/M ²	4.17	4.42	4.67
FORFAIT MENSUEL SERVICES	42.21	42.21	42.21

REDEVANCE POUR UN ATELIER DE 74.20 M²

351.62 euros HT/mois en 1^{ère} année

370.17 euros HT/mois en 2^e année

388.72 euros HT/mois en 3^e année



LES ATELIERS



SERVICES INCLUS DANS LE FORFAIT

DOMICILIATION DE L'ENTREPRISE : siège social ou établissement secondaire

SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT pour les entreprises en pépinière

ACCUEIL PERSONNALISÉE physique et téléphonique

TÉLÉPHONIE

- Numéro d'appel direct
- Poste téléphonique
- Communications nationales vers les numéros fixes
- Permanence téléphonique personnalisée
- Messagerie vocale

COURRIER

- Réception et distribution dans boîte aux lettres privative
- Affranchissement (coût en sus) et expédition journalière

ACCÈS INTERNET HAUT-DÉBIT par fibre optique professionnelle

RÉSEAU INFORMATIQUE SÉCURISÉ

MOBILIER DE BUREAU : équipement type

SALLE DE RÉUNION : mise à disposition gratuite

- Formule pépinière : 12 heures par mois
- Formule hôtel : 5 heures par mois

NETTOYAGE DES BUREAUX 2 fois par semaine

STATIONNEMENT GRATUIT

AUTRES SERVICES

- Documentation et presse quotidienne
- Matériels en libre service (cisaille, plastifieuse, relieuse, destructeur document...)
- Accès aux espaces communs et aux prestations de services à la carte

PROVISIONS POUR CHARGES

CHARGES COMMUNES

- Électricité, chauffage, eau, nettoyage et entretien des parties communes

CHARGES DE STRUCTURE

- Sécurité incendie
- Entretien et maintenance du bâtiment et des équipements
- Contrôle des installations
- Taxe foncière

Les ateliers sont équipés d'une alimentation distincte en énergie (excepté l'atelier 07). Les abonnements et consommations de gaz et électricité sont à la charge de l'entreprises.